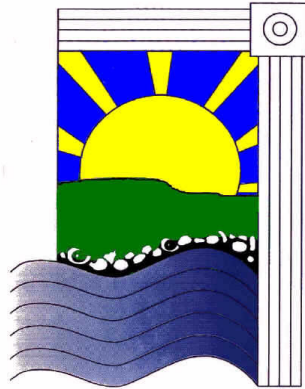


MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE



BUDGET 2009

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Chers citoyens et citoyennes,

Vous trouverez dans ce document, un sommaire du budget 2009 de la municipalité de Sainte-Flavie, tel qu'adopté le lundi 15 décembre 2008 par le Conseil municipal.

Vous pourrez donc prendre connaissance des principales orientations prises par vos élus en ce qui concerne la gestion des finances municipales et le développement global de notre communauté pour la prochaine année.

Il est important de rappeler que le Conseil municipal de Sainte-Flavie tient deux réunions publiques à chaque mois et que vous y êtes les bienvenus. Prenez note que dorénavant, les réunions se tiendront à tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois à 20h.

Nous demeurons disponibles pour vous donner plus d'explications sur le budget.

Veillez recevoir nos salutations sincères,

Le maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'J. Fortin'.

Jean-François Fortin

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Depuis les trois dernières années (2006-2007-2008), le taux de taxation générale de la municipalité basé sur l'évaluation foncière des résidences représentait 0,88 \$ le 100 \$ d'évaluation et nous avons la capacité de la maintenir ainsi.

Pour l'année 2009, le taux de taxation sur la valeur foncière a été fixé à :

0,93 \$ le 100 \$ (d'évaluation)

Vous pouvez donc constater qu'il y a une hausse de + 0,05 \$ le 100 \$ (d'évaluation).

Note : Chaque augmentation de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation, nous permet de générer des revenus de taxes de ± 5400 \$. Une augmentation de 0,05 le 100 \$ d'évaluation nous donnera donc un revenu municipal supplémentaire de 27 000 \$ pour l'année 2009.

Cette augmentation du taux de base est principalement due à l'évolution de certains coûts sur lesquels nous n'avons que peu d'emprise.

Il est vrai de dire que différentes quotes-parts régionales (de la MRC) sont à la hausse (+ 30 000 \$), et que l'augmentation du coût des déchets en est principalement la cause, mais il y a aussi certains coûts «locaux».

À titre d'exemple, voici quelques-uns des postes où les augmentations des dépenses sont les plus importantes et qui sont des sommes dites incompressibles :

Postes budgétaires	2008	2009	Variation
CFER (récupération)	7 275 \$	14 490 \$	+ 7 215 \$
Déneigement Perreault Ouest ¼	0 \$	11 250 \$	+ 11 250 \$
Déneigement	31 290 \$	37 200 \$	+ 5 910 \$
Essence et diesel	12 000 \$	15 000 \$	+ 3 000 \$
Élections municipales	0 \$	5 100 \$	+ 5 100 \$
Transport collectif et adapté	7 675 \$	8 870 \$	+ 1 195 \$
Augmentation des coûts entre 2008 et 2009			+ 33 670 \$

EXPLICATIF

Le travail de vos élus a permis d'analyser, lors du processus budgétaire, l'ensemble des dépenses municipales de façon attentive, ce qui a fait en sorte que nous avons été en mesure de contenir les augmentations qu'aux seules dépenses qui ne relèvent pas de notre pouvoir (déchets, essence, élections, coût de la vie et contrats d'enlèvement de la neige et traitement des matières résiduelles).

Nous avons même réussi à compresser plusieurs postes budgétaires (au maximum) pour que la hausse du taux de taxe générale soit plus petite qu'elle ne l'aurait été dans les faits.

Précision importante (Chemin Perreault Ouest):

Étant donné que l'autoroute 20 est dorénavant ouverte à la circulation routière, le ministère des Transports (MTQ) nous a prévenu qu'il allait nous rétrocéder l'entretien du Chemin Perreault Ouest puisque le MTQ ne peut entretenir trois segments de routes en parallèle (la Route 132, l'autoroute 20 et le Chemin Perreault). Nous avons refusé cette rétrocession tant que le Chemin Perreault ne sera pas revitalisé selon nos critères (revêtement d'asphalte et entretien des bas-côtés). Ces travaux seront donc réalisés par le MTQ l'été prochain.

Nous devons donc planifier des montants (\$) dans le budget 2010 pour l'entretien « régulier » de ce tronçon de route. Toutefois, dès cette année, nous devons prévoir le premier paiement (en décembre 2009) pour le déneigement du Chemin Perreault. Ce montant de 11 250 \$ représente approximativement le quart (¼) du montant qu'il faudra dorénavant assumer pour le déneigement de ce secteur de notre municipalité.

TAXES DE SERVICES

Les principes qui sont retenus pour le calcul de la taxation des services municipaux (aqueduc, égout et matières résiduelles) sont les suivants :

- Il doit y avoir un équilibre entre les revenus que génère une taxe de service et le coût annuel pour opérer le service;
- Le principe d'équité entre utilisateurs/payeurs (résidentiel et commercial).

TARIFS POUR 2009

Services	2008	2009
Matières résiduelles/déchets (1 unité)	120 \$ → +30 \$	150 \$
Aqueduc (1 unité)	190 \$	190 \$
Égout (1 unité)	230 \$	230 \$

Quelques précisions en ce qui concerne les mesures d'unités

- ❖ 1 résidence permanente équivaut à 1 unité (aqueduc, égouts et matières résiduelles);
- ❖ 1 chalet équivaut à 0,5 unité pour les matières résiduelles (déchets);
- ❖ 1 chalet équivaut à 0,8 unité pour l'aqueduc et l'égout;

* Pour les commerces, on calcule l'utilisation et le type de commerce pour déterminer le nombre d'unité que celui-ci doit payer.

Éclairage municipal (secteur lumières)

La taxe sur le secteur desservi par le service d'éclairage municipal (lampadaires) est gelée au même taux que 2008 puisque le coût d'opération est stable. Les résidences qui bénéficient de ce service continueront donc à payer **0,05 \$ le 100 \$** d'évaluation foncière.

MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS) – L'HEURE JUSTE

Le site d'enfouissement des déchets de Padoue, que l'ensemble des municipalités de notre territoire utilisait depuis plus de 20 ans est maintenant fermé.

Tel que vous l'avez sans doute lu ou entendu dans les médias locaux, dorénavant, les ordures ménagères de toute la MRC de La Mitis quittent la région pour être enfouies à Saint-Étienne-des-Grès. Cette municipalité de la Mauricie gère l'un des plus gros site d'enfouissement au Québec. Ce choix qui a été fait par le conseil des maires de la MRC de La Mitis est le fruit d'un compromis régional. Le fait de déplacer nos déchets sur une aussi longue distance doit être envisagé comme étant une mesure transitoire sur 5 ans nous permettant d'évaluer les alternatives envisageables.

► Le Conseil des maires de la MRC avait décidé d'affecter en 2008 des sommes à partir du surplus accumulé de la MRC pour maintenir **artificiellement** le coût de l'opération à 55 \$ la tonne (de déchet). Cette année, nous devons payer le coût réel lié à l'enfouissement. Il y a donc une augmentation de la taxe liée aux matières résiduelles.

Quelques chiffres sur les coûts d'enfouissement...

▪ Coût d'enfouissement à Padoue	15 \$ / la tonne
▪ Coût d'enfouissement à Rimouski	95 \$ / la tonne
▪ Coût d'enfouissement à Saint-Étienne (transport inclus)	72 \$ / la tonne

EXEMPLE DE TAXATION

Les résidants de Sainte-Flavie bénéficient d'un bas niveau de taxation (.93 \$ le 100 \$) calculé sur l'évaluation foncière (incluant les services de sécurité publique) comparativement à la plupart des municipalités du Bas-Saint-Laurent. Il est vrai de dire que par le passé, la proximité du Fleuve a fait augmenter la valeur des résidences, principalement le long de la Route de la Mer. Toutefois, nous pouvons, sans gêne, comparer de façon favorable notre situation avec d'autres municipalités du Bas-Saint-Laurent lorsque nous comparons le compte de taxe (moyen) que les citoyens payent. Voici donc un aperçu de ce qu'il en coûtera en 2009 avec un scénario d'une **propriété évaluée à 80 000 \$** :

Scénario des coûts pour une propriété évaluée à 80 000 \$	2009	2009
	Sans services	Avec services
Taxe foncière générale (.93 le 100\$)	744,00	744,00
Taxe secteur lumière (.05 le 100\$)		40,00
Matières résiduelles/déchets (1 unité)	150,00	150,00
Aqueduc (1 unité)		190,00
Égout (1 unité)		230,00
Total	894,00 \$	1354,00 \$

REVENUS ET DÉPENSES

Revenus municipaux

Taxes

Taxe générale / (valeur foncière)	501 580,00	
Taxe / Aqueduc (service d'eau potable)	85 245,00	
Taxe / Égout et traitement des eaux usées	97 045,00	
Taxe / Matières résiduelles (déchets et recyclage)	100 530,00	
Taxe / Secteur (éclairage municipal)	18 550,00	
Ajustements divers	15 600,00	
		<hr/>
		818 550,00 \$

Sources locales

Revenus divers (placement, mutations, permis, etc.)	51 350,00	
Services rendus (divers payables à l'utilisation)	27 520,00	
		<hr/>
		78 870,00 \$

Compensation / Ententes / Transfert

Pointe-aux-Cenelles (IML)	202 250,00	
Transferts / Entente de partage	19 715,00	
Assainissement des eaux (gestion des étangs)	104 490,00	
Gouvernement du Canada (tenant lieu de taxes)	57 925,00	
Gouvernement du Québec (remboursement TVQ)	17 800,00	
		<hr/>
		402 180,00 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS → 1 299 600,00 \$

Dépenses municipales

Administration générale	220 925,00
Sécurité publique	135 510,00
Transport	211 755,00
Hygiène du milieu	449 390,00
Urbanisme et mise en valeur du territoire	87 820,00
Loisir et culture	91 300,00
Frais de financement	13 450,00
Autres activités financières	89 450,00
Affectations	0,00

GRAND TOTAL DES DÉPENSES → 1 299 600,00 \$

L'augmentation du compte de taxe pour les résidants de Sainte-Flavie équivaut dans les faits à une hausse globale de **5,16 %** pour l'année 2009.

Augmentation	Hausse en %	Coût de la Vie
Traitement des matières résiduelles (déchet et recyclage)	+ 2,21 %	
Dépenses incompressibles + (¼) de la facture d'entretien hivernal du Chemin Perreault Ouest	+ 2,95 %	+ 3,4 % (référence habituelle IPC de septembre 2008)
Total	+ 5,16 %	

Dans cette analyse, il est important de prendre en considération que l'augmentation du coût pour le traitement de nos matières résiduelles (+2,21%) est liée à la fermeture du site d'enfouissement de Padoue et que dorénavant nous avons atteint, du moins pour les 5 prochaines années, le taux maximal pour disposer de nos déchets soit 72 \$ la tonne.

En ce qui concerne l'augmentation liée aux dépenses que nous n'avons pu compresser (+2,95%) il faut mettre en perspective que selon l'Institut de la statistique du Québec, l'indice des prix à la consommation au Québec (le coût de la vie) augmente de 3,4 % cette année. Donc, notre augmentation pour ces dépenses est inférieure à la hausse du coût de la vie.



Matières résiduelles (stratégie de réduction des résidus qui vont à l'enfouissement)

- Campagne de sensibilisation à l'utilisation du site municipal de compostage. Chaque résidant peut y apporter ses résidus organiques. À titre d'exemple : gazon, feuilles mortes, déchets domestiques végétaux...
- Pour une deuxième année, en collaboration avec la MRC de La Mitis : valorisation du compostage domestique par la vente de bac de compost (mesure volontaire) permettant d'obtenir une « machine à terre » résidentielle pour 20 \$ au lieu de 45 \$ (prix régulier).
- Campagne de sensibilisation à la récupération (utilisation du bac bleu) et ajout de mesures de renforcement des habitudes de recyclage.
- Campagne d'utilisation du site de dépôt de matériaux sec, communément appelé l'éco-centre (résidus de matériaux de construction, vieux meubles, métaux, etc.) Celui-ci est implanté sur les terrains de l'aéroport régional de Mont-Joli (accès par le Chemin Perreault) au même endroit que le site de transbordement.

Développement communautaire

- Cette année, il y aura des élections municipales à Sainte-Flavie comme dans toutes les municipalités du Québec. Au mois de novembre 2009, vous aurez donc, une fois de plus, à choisir vos élus qui siègent au Conseil pour un autre mandat de 4 ans. Il y aura ainsi plus d'information qui vous sera communiqué en cours d'année à ce sujet.
- Poursuite du projet de résidences pour personnes âgées en perte d'autonomie dans le secteur 2 de la rue Chouinard (mise en œuvre terrain). Le projet a finalement été accepté par le Gouvernement du Québec en novembre 2009. Nous vous informerons prochainement de l'échéancier de la construction.
- Assemblée publique [consultation municipale] concernant le projet éolien de Kruger Énergie (et l'acceptabilité sociale). Nous avons mandaté une firme (spécialisée et indépendante) en collaboration avec la MRC de La Mitis pour réaliser une enquête terrain approfondie qui nous permettra de valider ce qu'en pensent les citoyens des municipalités concernées. Une fois le pouls de la population prit, vos élus pourront défendre d'une façon ferme et argumentée une position qui s'appuiera sur une majorité, avec les préoccupations et arguments qui auront été soulevés comme étant importants.

Urbanisme

- Entrée en vigueur de l'entente sur la Cour municipale de la Mitis qui nous permettra de faire respecter nos règlements municipaux d'une façon plus rapide et moins coûteuse.

Affichage et positionnement touristique et visuel

- Plan d'affichage à la jonction de l'autoroute 20 et de la 298 à la hauteur de Sainte-Luce pour inciter les automobilistes circulant vers l'Est à emprunter la route du littoral menant à Sainte-Flavie.
- Implantation d'un panneau d'affichage municipal annonçant Sainte-Flavie sur l'autoroute 20 (segment entre Sainte-Luce et la fin de l'autoroute à Mont-Joli).
- Élaboration d'un plan de développement municipal /Présentation publique de la stratégie (Programme ACCORD) sur le positionnement de Sainte-Flavie.
- Stratégie de mise en valeur de la signalisation et du respect de l'affichage routier dans le village (zone de 50 km et traverses piétonnières) et dans le secteur du Chemin Perreault.

Loisir, culture et famille

- Lancement de la politique familiale (printemps 2009) qui comportera non seulement une volonté politique, mais des mesures concrètes permettant de répondre aux besoins du milieu.
- Poursuite du projet de réfection des installations sportives municipales.
- Support aux projets conjoints de la bibliothèque et du Club de l'âge d'or « les Bons Vivants» de Sainte-Flavie (infrastructure et animation du milieu).
- Ajout d'un petit pavillon (structure avec un toit) dans l'aire de jeux des enfants (parc municipal) pour se protéger à la fois du soleil et de la pluie.
- Ajout de tables de pique-nique et bancs publics dans des lieux stratégiques.

Voirie, entretien et infrastructures municipales

- Réfection de la station de pompage des eaux usées PP1.
- Réparation et entretien de plusieurs rues (asphalte) et pluvial.
- Réparation de différents segments de trottoir.
- Remplacement d'une conduite d'aqueduc sur 225 M (secteur du chemin de l'aéroport).
- Amélioration du réseau d'égout municipal.
- Ajout d'une station de rechloration (eau potable).
- Achat d'outillage divers, pour les employés aux travaux publics, servant à l'entretien des équipements municipaux et à la réparation des infrastructures (soudeuse MIG, coupeuse au plasma).